

Mata'Utu le 03 mai 2022

COMMUNIQUÉ

Le Préfet, Administrateur supérieur des îles Wallis et Futuna informe les électeurs du Territoire que les élections législatives à Wallis et Futuna auront lieu **les dimanche 12 et 19 juin 2022**.

Le député sera élu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Pour le premier tour, les déclarations de candidatures seront déposées à partir du **lundi 16 mai jusqu'au vendredi 20 mai 2022 à 18 heures** auprès du **service de la réglementation et des élections** à l'Administration supérieure.

En cas de second tour, les déclarations de candidatures seront déposées dans les mêmes conditions à partir de la **proclamation des résultats jusqu'au mardi 14 juin 2022 à 18 heures**.

Les formulaires de déclaration de candidature peuvent être retirés auprès du service de la réglementation et des élections à l'Administration supérieure ou sur le site suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R57071>.

La déclaration de candidature est déposée **personnellement** par le candidat ou son remplaçant. Elle doit être accompagnée de **l'acceptation écrite du remplaçant** qui fait l'objet d'un document distinct. Le remplaçant doit remplir les conditions d'éligibilité qui s'appliquent au candidat.

Le service de la réglementation et des élections à Havelu se tient à la disposition de toutes les personnes souhaitant faire acte de candidature pour leur apporter les documents et informations nécessaires à l'enregistrement des candidatures. Une permanence en vue de la réception des candidatures sera tenue dans ce service pendant les heures normales d'ouverture des bureaux (7 heures – 12 heures / 14 heures – 18 heures).



Le Préfet, Administrateur supérieur
des îles Wallis et Futuna,

Hervé JONATHAN